

# MURS

# INFOS



Commune de  
**Murs**

Bulletin municipal  
N°3 - Juillet 2021



# EDITO



Mursoises, Mursois, chers lecteurs,

Vous allez prendre connaissance des récentes nouvelles de notre commune. Je remercie celles et ceux qui œuvrent pour ce journal d'informations.

Notre assemblée délibérante composée de 11 conseillers municipaux administre la commune depuis le mois d'avril dernier avec 10 membres. En effet Sandrine LETY a souhaité se retirer de la vie communale après plus d'un mandat. Nous la remercions pour son engagement sans faille durant ces années

Dans le domaine des ressources humaines nous enregistrons le départ de Thibault ICARD qui après 2 années de disponibilité pour création d'entreprise a démissionné. Nous lui souhaitons réussite et succès dans sa nouvelle activité. Ainsi le poste étant vacant, c'est Eric CARBONNEL actuellement en stagiarisation qui aura la charge de l'entretien du patrimoine communal. Bienvenue à lui et nous comptons sur son dévouement pour la collectivité.

Sur le plan sanitaire, bien que le taux d'incidence ne cesse de baisser, nous n'ouvrirons pas le camping et la piscine en raison d'un protocole sanitaire que j'estime contraignant pour notre organisation et sa structure. Cependant, la piscine sera cet été en gestion exclusive pour le V.V.F et pour sa clientèle. Pour les prochaines années, son ouverture au public nécessitera la présence d'un maître nageur. Yannick, qui fidèlement nous accompagnait jusqu'ici, est incertain pour les années à venir. Je le remercie une nouvelle fois et je saisis l'occasion pour lancer un appel à un futur maître nageur, car nous nous mettons en quête d'un successeur.

Sur le plan de la communication, nous sommes en phase de reconstruction de notre site internet en raison d'un dégât incendie survenu en mars 2021 chez notre hébergeur.

Bonne lecture, bel été et soyez prudents

Le Maire de Murs Xavier ARENA

# SOMMAIRE

Édito.....	2
DFCI .....	3
Les différentes réalisations .....	4-5
Urbanisme.....	6-7
Vie de la Commune.....	8-9
Portrait.....	10
Sécurité .....	11-12
L'Ambroisie.....	13-14
PNRL .....	15
Lifestyle.....	16
Associations.....	17
Commerces et Artisans.....	18
Informations pratiques.....	19
Etat civil .....	20

**Bulletin municipal de la mairie de Murs**

**Directeur de publication :** *Xavier Arena*

**Coordination et rédaction :** *Catherine Nollet*

**Collaboration :** *Marie-Eve Petit de la Rhodière*

**Conception graphique, mise en page :**

*Ourida Smail*

**Relectures :** *Catherine Nollet, Marie-Eve Petit de la Rhodière.*

**Imprimeur :** *Mad Print – 2769 G Chemin de Saint-Martin 84160*

*Cucuron / Imprimé sur papier certifié écologique*

**Mairie de Murs - 84 220 Murs -**

**Tél :** 04 90 72 60 00

**Courriel :** [accueil@communedemurs-vacluse.fr](mailto:accueil@communedemurs-vacluse.fr)

**Site :** [www.communedemurs-vacluse.fr](http://www.communedemurs-vacluse.fr)

**Facebook :** "Mairie de Murs"

**Mairie ouverte au public :**

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :

de 9 h à 12 h

**Le "Murs Infos" est téléchargeable sur le site**

*Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au tri !*



**Photo de couverture © A.J**

# PISTES FORESTIERES



Voilà bientôt trois ans que par arrêté préfectoral précédé d'une enquête publique, 6 chemins de notre commune ont été classés en piste DFCI **Défense des Forêts contre l'Incendie**. Ils sont reconnaissables par une signalétique spécifique (photo). Si dans bien des cas l'assiette de ces chemins est selon notre cadastre de 1963 privée, cette classification permet d'obtenir la création d'une servitude de passage et d'aménagement afin d'assurer la continuité et la pérennité des voies de défense contre l'incendie et d'établir ou entretenir les équipements de protection et de surveillance du massif forestier des monts du Vaucluse.

Cette servitude comprend la création ou l'aménagement d'une plateforme de circulation de 6 à 10m de large, son entretien et débroussaillage nécessaire et son exploitation. Ainsi et selon le code forestier, ces voies spécialisées sont non ouvertes à la circulation générale afin de garantir en tout temps la libre circulation des engins assurant la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, afin de ne pas dégrader l'état de ces pistes DFCI. Comme cela a été fait il y a quelques décennies sur d'autres pistes, deux viennent d'être pourvues de barrières. De manière à ce que les propriétaires des terrains puissent en avoir l'accès, nous avons fait l'acquisition de clés dont un exemplaire leur sera remis en Mairie à leur demande. Un badge à poser sur le tableau de bord de leur véhicule permettra leur identification lors de contrôles. Pour les ayants droits tels que les chasseurs adhérents aux sociétés de chasse de Murs, un badge sera remis à chacun avec un jeu de clés à se partager.



# Réalisations 1<sup>er</sup> semestre 2021

## Pour cette année 2021, les travaux suivants ont été prévus et budgétés:

- ⇒ Réfection de la rue Crillon
- ⇒ Réfection partielle de l'ancien chemin de Venasque
- ⇒ Rénovation de 2 ateliers commerciaux à Rémourase
- ⇒ Rénovation intérieur du bâtiment dit Ancienne Boulangerie
- ⇒ Remplacement de la pointe du paratonnerre du clocher de l'église.

## Installation de la fibre

L'installation de la fibre a très largement commencé dans notre commune depuis le début de l'année, avec peut-être parfois quelques grincements de dents..! Cette installation continue. Si vous rencontrez des soucis contactez la Mairie. Nous venons de signer une convention avec un prestataire agissant pour votre compte auprès des opérateurs afin que vous obteniez satisfaction dans bien des cas.

## Défibrillateurs

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre numéro de Murs Infos du mois de décembre, la commune de Murs s'est équipée de 7 défibrillateurs pour répondre au décret gouvernemental obligeant les établissements recevant du public à s'équiper d'un DAE (défibrillateur automatisé externe)

### Quels en sont les emplacements?

#### Extérieur

1- A l'entrée de la rue Crillon sur le mur de la Mairie. Ce défibrillateur est mutualisé entre la Mairie, la Médiathèque/Salle des Associations, l'hôtel le Crillon

2- Mur extérieur de la salle polyvalente de la Mairie dite salle Rémourase

3- Mur gauche à l'entrée de l'épicerie « L'Atelier entre nos murs »

4- A l'entrée du mur extérieur de la piscine. Ce défibrillateur est mutualisé entre la piscine, le tennis et le VVF

5- A l'entrée du bâtiment sanitaire du camping . Celui-ci restant fermé cette année , le défibrillateur n'est pas encore installé.



#### Intérieur

6- Dans l'une des salles de l'école

7- A l'intérieur du Gîte d'étape «Les Hauts de Rémourase »

*Nous recommandons la consultation en amont de la marche à suivre pour l'utilisation du défibrillateur.*

**Voir la vidéo sur le site de la commune:  
Je m'informe > Les infos > tous les dossiers**

## Le mur de la place de l'église - Montée des Jardins



La remise en état du mur de la montée des jardins a débuté. Après un long et minutieux tri des pierres, l'assise du mur est ainsi créée. Nous avons hâte de retrouver notre beau mur en pierre sèche.



## LES AIDES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

« FAIRE » est un service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation pour les économies d'énergie. Sur notre territoire ce sont les conseillers de l'ALTE qui sont chargés de votre accompagnement. Porté par l'ADEME (Agence de la transition écologique) et le département de Vaucluse, le service est financé par les intercommunalités et les Certificats d'Economie d'Energie. L'accompagnement des projets de rénovation, allant de la simple réponse par mail ou téléphone à un suivi personnalisé, est gratuit pour les particuliers.

Nous avons rencontré un conseiller FAIRE de l'ALTE qui nous informe sur les aides financières disponibles en ce moment et leurs conditions.

### MaPrimeRénov'

- Pour les propriétaires occupants et à partir du 1er juillet 2021, pour les bailleurs et usufruitiers
- Concerne les travaux d'isolation (combles, murs, vitrages...) et certains équipements de chauffage
- Sous critères d'éligibilité techniques et de réalisation par des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)
- Le montant de l'aide dépend du revenu fiscal de référence 2020.
- Le dossier peut-être créé directement sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

### Le programme « Habiter Mieux »

- Concerne les propriétaires de logements achevés depuis plus de 15 ans avec des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%
- Un opérateur spécialisé peut vous accompagner avec un remboursement de l'étude par l'ANAH. L'aide peut représenter jusqu'à 50% du montant des travaux pour des ménages dont les revenus sont « très modestes ».
- Cette aide peut-être demandée en présentant le projet au 0 808 800 700 ou sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

### Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

- Les travaux éligibles sont sur le site du ministère de la Transition écologique ([www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)).
- L'obtention de CEE est conditionnée à la réalisation des travaux par un professionnel labellisé RGE qui peut vous faire bénéficier directement de cette prime.
- La demande de prime peut aussi se faire directement sur les sites des fournisseurs d'énergie et de carburant (SONERGIA, TOTAL, ENGIE, EDF, AUCHAN, LECLERC, CARREFOUR etc...) impérativement avant de signer un devis et d'engager les travaux.
- Ces primes concernent les logements de plus de deux ans.

## *La prime « coup de pouce »*

- Cette prime est sans condition de ressources et porte sur des travaux d'économies d'énergie tels que l'isolation des combles, toitures et des planchers bas, le remplacement d'une chaudière au charbon ...
- Comme les CEE, elle est demandée auprès des fournisseurs d'énergie avant de signer un devis et d'engager des travaux et n'est pas cumulable avec les CEE.
- Certains professionnels labellisés RGE peuvent faire bénéficier directement de cette prime.

## *L'aide du Conseil départemental de Vaucluse*

- Pour les propriétaires occupants, sous condition de ressources,
- Pour des travaux d'isolation ou de système de production de chaleur utilisant une énergie renouvelable
- il faut télécharger et remplir un formulaire sur le site [www.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr) avant le début des travaux.
- Le financement est de 10% du montant HT de vos travaux, dans la limite de 20 000€ de travaux.
- Cette aide est cumulable aux autres dispositifs de financement sauf avec la prime « coup de pouce ».

## *La TVA à taux réduit et L'Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)*

- Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation est généralement de 10%. Cependant, pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5%.
- Le prêt permet de couvrir les travaux éligibles à MaPrimeRénov' et prend aussi en charge une partie supplémentaire des travaux induits. La demande est à effectuer avant travaux auprès d'une banque. L'éco-PTZ est accordé sans condition de ressources.

Vous habitez à Murs et vous souhaitez faire des travaux pour rendre votre logement plus confortable en matière d'isolation ou de chauffage ? Vous pouvez solliciter une ou plusieurs aides financières en fonction de vos revenus.

Pour en savoir davantage, consultez « Le guide de l'ADEME sur les aides financières » ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)). Nous vous recommandons de contacter un conseiller FAIRE de l'ALTE qui vous apportera une aide personnalisée et gratuite. Il répondra à toutes vos questions sur vos travaux de rénovation énergétique et vous accompagnera pour effectuer vos demandes de primes ([www.alte-provence.org](http://www.alte-provence.org)).

## URBANISME:

En 2020, trois permis de construire ont été délivrés et quatre déclarations préalables ont été accordées.

# Vie de la Commune

## PANNE du site de la commune

*Suite à un important incendie pendant la nuit du 9 au 10 mars chez OVH - prestataire de service hébergeur du site de la commune de Murs- notre site est devenu inaccessible. Il en était de même pour les boites email de la mairie qui depuis la fin du mois d'avril ont été rétablies. Quant au site, sa remise en état plus complexe n'en est que plus longue. Nous espérons sincèrement que tout soit rapidement remis dans l'ordre. Merci pour votre patience et pour votre compréhension.*

## CONVENTION SACPA

Par délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2020, la commune de Murs a signé un contrat avec le groupe **SACPA** pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques (chiens, chats....) dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Les animaux errants constituent une problématique complexe et délicate, dont les enjeux sont à la fois sanitaires et liés à la sécurité de la population.

Le groupe **SACPA**, prestataire de services, offre entre autres:

- ◆ la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,
- ◆ le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal,
- ◆ le ramassage des animaux morts sur la voie publique,
- ◆ l'exploitation de la fourrière animale,
- ◆ Et plus encore



## POLICE RURALE

Depuis le 1er janvier 2020, la Commune de Murs a signé une convention avec la Communauté des Communes du Pays d'Apt Luberon. Cette convention nous octroie les services d'un garde champêtre soit **6 heures par mois** et ce pour **une durée de 3 ans**.

Le garde champêtre intervient principalement en matière de police rurale et ses différents domaines d'intervention pour n'en citer que quelques uns sont: la circulation, le dépôt d'immondices, les nuisances, les dégradations et vols, la voirie, le feu etc...

Son planning n'est pas fixé d'avance et change d'une semaine à l'autre. Il reste sous l'autorité du Maire lorsqu'il intervient pour une commune et il est chargé de faire appliquer les missions de pouvoir de police du Maire.





**HORAIRES  
D'OUVERTURE**

Lundi : 16h30 - 18h

Samedi : 10h30 - 12h

**CONTACT**

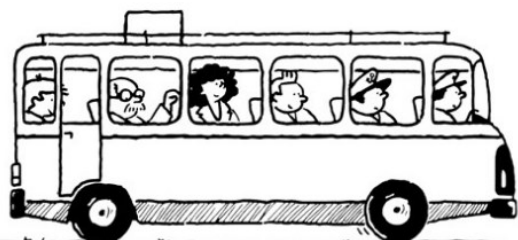
media-  
theque@communedemurs-  
vacluse.fr  
04 90 72 95 08

**Attention! Nouvel horaire d'été:**

Le **bus intercommunal itinérant de services publics** (Voir Murs-Infos n°2) sera présent le jeudi 12 août **8h30-13h** au terrain de boules devant l'épicerie.



© CCPAL



**ALLÔ ZOU!  
BUS**

**Simplifiez vous la vie !**

Déplacez vous en bus. Du lundi au samedi.

Toutes les communes du Pays D'Apt sont desservies au départ et à destination D'Apt et ce, toute l'année !

**Un numéro de téléphone: 04 90 74 20 21**

Réservez auprès du transporteur au plus tard la veille du trajet.

Pour toute information, rendez-vous sur le site:

[zou.maregionsud.fr](http://zou.maregionsud.fr)  
Vaucluse Pays D'Apt



# Portrait



## Roger Sigris, le vexillologue de Murs

Des drapeaux de pays variés agrémentent régulièrement et à tour de rôle la façade d'une maison de notre village. Ils constituent une curiosité, un attrait même, pour beaucoup de mursois mais aussi pour les randonneurs et touristes. **Roger Sigris**, que nous retrouvons derrière cette façade, nous a chaleureusement accueillis et nous a raconté sa passion pour les drapeaux afin de vous la faire partager.

« J'ai commencé à collectionner les drapeaux en 1995. Un hasard... Suite à la sortie du livre « Une année en Provence » de Peter Mayle, la Provence et le Luberon en particulier, sont devenus terre de prédilection pour les touristes et visiteurs étrangers. Cet été de 1995, j'ai rencontré un vacancier résidant à Singapour avec lequel je discutais beaucoup, entre autres sur son intérêt pour les drapeaux. A son retour en Asie, il m'a fait la surprise de m'envoyer 10 drapeaux du Sud-Est asiatique, sachant que depuis l'enfance les drapeaux m'intriguaient, me remémorant la page de couverture de mon dictionnaire Larousse qui à l'époque était couverte de drapeaux... C'est ainsi que mon envie de commencer une collection de drapeaux s'est développée. Pour moi c'était devenu le meilleur moyen d'apprendre la géographie, de m'évader autour du monde et outre l'attractivité que suscitent ces pavillons colorés, de découvrir l'histoire de chaque pays, et surtout l'histoire derrière chacun de ces drapeaux. Mes premiers drapeaux furent le drapeau de Singapour puis celui de Hong Kong. Beaucoup de ces drapeaux m'ont été envoyés par les touristes étrangers de passage en France, ou achetés lors de mes voyages, ou offerts par des amis qui connaissent mon violon d'Ingres.

J'ai à peu près 350 drapeaux... Et en réalité, j'ai les drapeaux de tous les pays. A ceux-là s'ajoutent parfois les drapeaux de leurs Etats, de leurs régions, voire de leurs villes. J'ai par exemple les 6 drapeaux des Etats australiens. Ces 6 drapeaux m'ont été offerts par Russel Crowe lorsque celui-ci est venu dans notre région pour tourner le film « Une grande année ». Cela est assez unique et

j'en suis très fier. Autre exemple l'Union Jack du Royaume Uni représente l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles mais ces 3 entités ont également leur propre drapeau. Pour la plupart, Je connais l'histoire derrière chaque drapeau, histoire liée à l'identité de chaque pays, le choix des couleurs et leurs symboles. Prenons le drapeau du Vanuatu qui pour moi est l'un des plus symboliques. Ce drapeau fut adopté en juillet 1971 lors de l'indépendance de l'archipel. Il associe les couleurs du parti politique Vanuatuan soit le rouge, le noir, le jaune et le vert. Quant au dessin final avec l'Y, la dent de verat, et les frondes qui représentent les symboles du Vanuatu, il fut réalisé par des artistes locaux.

Pour moi tous ces drapeaux sont jolis mais je crois que mon préféré est celui du Kazakhstan ou peut être celui de la Papouasie-Nouvelle Guinée.

Celui du Kazakhstan, sur un fond bleu ciel pour un ciel sans fin avec en son centre 32 rayons représentant les 32 tribus et l'aigle en vol, maître des cieux, qui représente la liberté et la puissance. Ou aussi le drapeau de la Papouasie-Nouvelle Guinée, rouge et noir avec son oiseau de paradis.

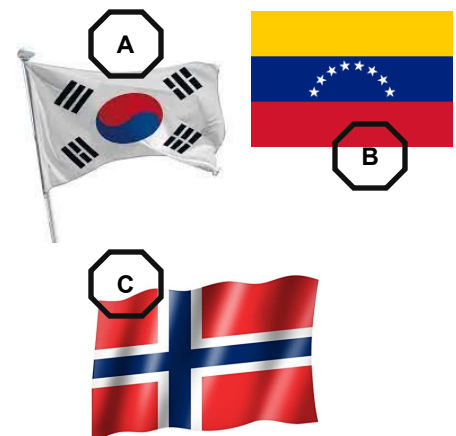
Et bien sûr le drapeau français auquel je suis très attaché! L'histoire du drapeau français a plusieurs versions mais nous nous arrêterons à 2 explications:

La plus commune étant que le bleu et le rouge représentent les couleurs de la ville de Paris et le blanc le roi. Quant à la deuxième, les couleurs représentent 3 grands personnages français: le bleu: Charlemagne; le blanc: Jeanne d'Arc; le rouge: St Louis

Les drapeaux que j'expose au quotidien attirent l'œil et la curiosité de toute personne s'aventurant dans notre village. En aucun cas l'exposition de mes drapeaux n'a de connotation politique, idéologique ou autre. Je ne cherche qu'à mettre à l'honneur chaque pays de notre planète et cela m'amène à dire que bien sûr je connais toutes les fêtes nationales de tous les pays du monde et je sors en conséquence le drapeau le jour correspondant à la fête nationale du pays qu'il représente. Oui on me demande beaucoup d'explications et je prête volontiers un drapeau pour une bonne intention telle cette personne qui recevait un ami brésilien et qui m'a emprunté le drapeau du Brésil pour recevoir avec panache son ami et lui faire ainsi honneur!

Merci Roger pour ce moment passionnant! Voici, pour terminer, le petit Quiz que nous vous proposons à vous lecteurs afin de tester vos connaissances!

**Quels pays représentent les drapeaux ci-dessous ?**



# SÉCURITÉ

Notre territoire est particulièrement exposé au risque **d'incendie** et **95% des feux de forêt ont pour origine un comportement humain résultant majoritairement d'une imprudence.**

L'incendie n'est pas un phénomène récent mais c'est un phénomène qui s'aggrave avec le changement climatique, l'élévation des températures et la diminution des précipitations.

La prudence est de mise et un grand nombre de règles doivent scrupuleusement être respectées car l'incendie est une menace pour votre logement et ses habitants, sans compter la nature, la faune et la flore...

Face à ces risques d'incendie nous sommes **TOUS RESPONSABLES.**

## L'HABITAT

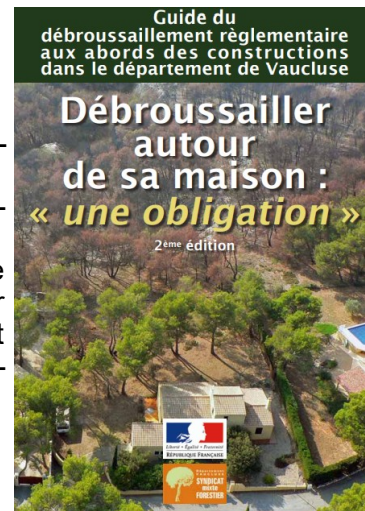
La règle d'or est le **débroussaillage**. Celui-ci est une obligation légale des propriétaires.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé le feu passe sans grand dommage et l'intervention des sapeurs-pompiers s'avère plus facile et plus rapidement efficace.

En zone urbaine, la totalité de la parcelle doit être déboisée (bâtie ou non). Hors zone urbaine, le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres à partir des bâtiments même si cette distance dépasse les limites de votre propriété. Si bâtis et propriétés sont situés à la fois en zone urbaine et hors zone urbaine, les 2 champs d'application se cumulent.

[http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/smf\\_debroussaillage\\_web2017.pdf](http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/smf_debroussaillage_web2017.pdf)

*Nous vous recommandons la lecture du « Guide de Débroussaillage réglementaire aux abords des constructions dans le département de Vaucluse » édité par le Syndicat Mixte Forestier. Ce guide gratuit est à votre disposition à la Mairie*



## VEGETAUX

**Évacuation** des végétaux coupés vers une déchèterie car ils deviennent des éléments combustibles.

Sous la chaleur du feu, les végétaux laissent échapper des gaz qui s'enflamment en atteignant une température critique. En été les végétaux, faibles en teneur en eau cumulent à la fois une inflammabilité élevée et une chaleur intense. Les brûlages des résidus végétaux par les particuliers sont interdits sauf dérogation et sous certaines conditions.

**SE CONFORMER STRICTEMENT À LA RÉGLEMENTATION SUR L'EMPLOI DU FEU.**

Les produits de la taille, feuilles mortes, tontes de pelouse sont considérés comme déchets verts tout comme les déchets ménagers et sont donc interdits à l'incinération à l'air libre. Ils doivent être portés en déchèterie ou être traités par compostage.

Outre les nuisances pour les voisins, odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts pollue l'environnement et la qualité de l'air (polluants toxiques et particules fines).



**BARBECUES**

Utiliser des barbecues adaptés aux conditions de vent et de chaleur, avec un fil pour brûler et un panier à charbon. Éviter de brûler des déchets verts.

**RISQUES :** Les barbecues sont dangereux. Risque de roulement, positionnement, sous les arbres.

**BRÛLAGES**

Les brûlages des résidus végétaux sont interdits dans le cas de brûlage au charbon.

**RISQUES :** L'usage des résidus végétaux dangereux est interdit. Les brûlages sont interdits dans l'atmosphère des zones littorales polluées et de particules fines.

**ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX**  
Il est interdit d'employer des barbecues à l'air libre et de brûler des déchets verts.

**RESPONSABILITÉ**  
Les particuliers, même professionnels et agriculteurs, sont également responsables de leur comportement. Les sanctions et amendes de 3750 euros et d'un emprisonnement de 3 mois. Des sanctions peuvent être appliquées si les déchets sont brûlés à des fins autres que prévues. Ne pas se déclarer en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, en cas de défaut de réaction rapide, d'endossement contraire.

# Les barbecues

Leurs utilisations doivent être utilisés avec la plus grande prudence. Les barbecues à gaz/planchas doivent être préférés aux barbecues à bois ou charbon de bois et le barbecue doit être positionné au centre d'une aire incombustible et à plus de 200 m d'un espace boisé. **En aucun cas il ne peut être utilisé en forêt.**

Outre le débroussaillage, l'entretien des terrains à risque, les brûlages, les déchets verts dits de jardin, il ne faut pas sous-estimer les conséquences que peut engendrer l'utilisation de matériel provoquant des étincelles: ils sont régulièrement à l'origine de graves incendies lors de travaux durant les périodes à risque.

**NB: En cas de sinistre, votre responsabilité peut être mise en cause si le débroussaillage n'est pas conforme à la réglementation. Vérifier auprès de votre compagnie d'assurance.**

**EN FORÊT, 6 RÈGLES À RESPECTER**

- PAS DE MÉBOT JETÉ DE SON VÉHICULE**  
Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes.  
**SANCTIONS**  
Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (33€) et par les agents assurementels (gardarmens, police, GENDARME, GENDARME...), J'implémentent en relevant leur numéro d'identification.
- PAS DE FEUX DE CAMP NI BARBECUES EN FORÊT**  
En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé l'usage du feu est strictement interdit toute l'année. Cet interdit s'applique même si vous êtes propriétaire d'un plan de feu. Les BBO à gaz sont aussi interdites comme les planchas et les BBO à bois et sont à usage unique.  
**SANCTIONS**  
En forêt, allumer un feu est passible d'une amende de 150€ aggragée en cas de responsabilité de dégâts à autrui.
- NE PAS FUMER EN FORÊT**  
En forêt, vous n'êtes pas autorisé à fumer, article 148 du code forestier.  
**SANCTIONS**  
150€
- NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES**  
Attention, le gel et l'échappement à chaud en contact avec des herbes sèches peut être à l'origine d'un départ de feu.  
**SANCTIONS**  
135 €
- NE PAS GARER SON VÉHICULE DEVANT UNE BARRIÈRE DFCI**  
Le stationnement et la circulation sur les zones forestières sont strictement réglementés (135 euros d'amende).  
**SANCTIONS**  
135 €
- La circulation en forêt hors des pistes est interdite à tout véhicule.**  
**SANCTIONS**  
1500 €

## En forêt

### Six RÈGLES à RESPECTER

**FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !**

**18 ou 112**

- Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.
- Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts / les menaces.
- Ne raccrochez pas avant que l'opérateur vous le demande.
- Sur autoroute, utilisez les bornes oranges disponibles tous les 2 km.

**SI LE FEU EST DÉJÀ SIGNALÉ, NE SATUREZ PAS LES LIGNES, N'APPELEZ QU'EN CAS D'URGENCE**

prevention-incendie-foret.com

<http://www.prevention-incendie-foret.com/wp-content/uploads/HR-2804-VALABRE-DEPLIANT->

# ÉCONOMISONS L'EAU DU LUBERON

## Chaque goutte compte !

Les indicateurs climatiques montrent que les effets du « changement climatique » ont d'ores et déjà un impact inquiétant sur notre territoire Luberon-Lure et que la sévérité du climat méditerranéen s'accroîtra à l'avenir.

Globalement le déséquilibre entre les besoins et les ressources tendent à s'accroître: augmentation des jours d'assez, d'années de sécheresses successives, de vagues de chaleur qui se multiplient, de pluies qui se raréfient et d'épisodes méditerranéens de plus en plus nombreux et extrêmes ce qui se traduit par des inondations rapides dues à l'augmentation des ruissellements intenses d'où érosion des sols et moins de recharge efficace des eaux souterraines.

Des changements sont nécessaires : les pratiques touristiques, l'énergie, le transport, la végétation, le cœur des villes à repenser, et l'eau si précieuse à préserver.

« Toutes les composantes sociales, économiques et politiques doivent travailler ensemble pour agir efficacement au quotidien » Il faut initier l'économie d'eau sur les communes mais aussi et surtout sensibiliser les usagers que nous sommes afin de maîtriser nos consommations d'eau et nous inciter à agir à notre niveau :

- ♦ en identifiant les principales causes de gaspillage: limitation de la pression, robinets qui fuient, gouttent etc...
- ♦ en récoltant l'eau pluviale lors d'épisodes intenses,
- ♦ en gérant l'arrosage économiquement et en favorisant le goutte à goutte face aux arrosages intempestifs
- ♦ en plantant de la végétation - fleurs, arbustes, arbres - amie des jardins méditerranéens, espèces frugales peu friandes d'eau et nécessitant peu d'entretien, et en **respectant les directives des arrêtés préfectoraux en période de sécheresse**



## Une plante exotique envahissante dont il faut se débarrasser !

Avec la publication d'un arrêté sur les modalités de lutte contre les espèces d'ambroisie le 30 Mars 2021, le préfet de Vaucluse a rendu obligatoire les actions de prévention de prolifération et les actions de destruction de la plante dans notre département.

Cette lutte s'appuie sur l'organisation suivante :

- un comité de coordination départemental qui détermine les actions prioritaires à mener,
- une plateforme pour le signalement en ligne de la présence d'ambroisie,
- un réseau de référents territoriaux et référents milieux pour participer au repérage des foyers d'ambroisie sur terrains privés ou publics

Pour la commune de Murs, c'est **Mme Marie-Eve Petit de la Rhodière** qui a été nommée référente territoriale « Lutte contre l'ambroisie » lors du conseil municipal du 25 janvier 2021.



## Qu'est-ce que l'ambroisie ?

L'ambroisie est une plante originaire d'Amérique du Nord qui a été introduite accidentellement en Europe au XIXème siècle avec des graines de trèfle. Il s'agit d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE), c'est-à-dire qu'elle a une forte capacité de croissance, de multiplication et de dispersion d'autant qu'elle ne rencontre pas d'ennemi naturellement présent sur notre territoire (insecte, parasite, champignon ...). En plus, le réchauffement climatique et l'augmentation de la production de CO2 profitent à son expansion et la rendent toxique pour certains insectes.

**Ambrosie à feuilles d'armoise**  
*Ambrosia artemisiifolia* L.

### RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES

**Stade  
plantule**

AVRIL-MAI

**Stade  
végétatif**

JUIN-JUILLET

**Stade  
floraison**

AOÛT-OCTOBRE

Il existe 4 espèces différentes d'ambroisie, 3 sont considérées comme nuisibles, **2 sont présentes en Vaucluse :**

⇒ **l'ambroisie à feuilles d'armoise avec un fort niveau d'envahissement** (Vaucluse : zone infestée),

⇒ **l'ambroisie à épis lisses** (quelques signalements dans l'ouest du département).

## Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

Il s'agit d'abord d'un problème de santé publique.

Les pollens de l'ambroisie provoquent des allergies sévères, principalement des rhinites, conjonctivites mais surtout de l'asthme. Il s'agit d'une allergie acquise par exposition aux pollens : **on ne naît pas allergique à l'ambroisie, on le devient!**

Son potentiel allergisant, classé fort, est plus élevé que celui des cyprès...

En agriculture, la présence d'ambroisie dans les récoltes diminue dramatiquement les rendements, entraîne des coûts de gestion supplémentaires. Enfin, l'ambroisie envahit tous les milieux et met en péril la biodiversité ainsi que la variété des paysages, avec une diminution de l'attrait touristique.

## Comment participer à la lutte contre l'ambroisie ?

Apprenez à reconnaître l'ambroisie et surveillez vos terrains : pour vous aider dans cette reconnaissance, vous pouvez aller sur le site de l'Observatoire des ambrosies : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info) où vous trouverez photos et descriptions

### Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :



[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)



L'application mobile Signalement-ambroisie



email : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)



téléphone : 0 972 376 888



**Attention, pensez à bien vous protéger avec des vêtements longs et des gants avant l'arrachage !**

« A l'occasion des « Journées de lutte contre les ambrosies », une séance d'information du public a été organisée par la mairie le samedi 19 juin 2021. Les objectifs étaient d'apprendre à identifier la plante, signaler sa présence lorsqu'on la trouve sur la commune ou ailleurs et devenir ainsi acteur de la lutte contre l'envahissement de notre territoire. Une petite intervention pédagogique sur les ambrosies a également été réalisée le 21 juin auprès des élèves de l'école de Murs avec l'aide de l'instituteur M. Benjamin Monaco. »



## PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON : ÉLABORATION DE LA CHARTE 2024-2039 #Luberon2039 : c'est aujourd'hui que se construit le territoire de demain !

Notre territoire bénéficie d'un cadre de vie que beaucoup nous envient : des villages authentiques qui bénéficient d'une certaine quiétude, des paysages de toute beauté, un patrimoine naturel qui recèle une biodiversité exceptionnelle, un riche patrimoine culturel qui fait de notre territoire un lieu pas comme les autres !

Depuis de nombreuses années, les communes adhérentes au Parc naturel régional du Luberon s'efforcent de maintenir un niveau et un cadre de vie agréables. À travers la charte du Parc, les élus souhaitent garantir un dynamisme économique et social tout en protégeant nos patrimoines naturels, culturels et paysagers. Ils affirment ainsi leur volonté de respecter un cadre de référence pour guider les actions à mettre en œuvre. C'est grâce à ces engagements que le territoire peut être classé par l'Etat en tant que parc naturel régional.

La charte du parc, c'est le projet de développement durable élaboré par et pour notre territoire. Cette charte est actuellement en cours de révision pour se doter d'un nouveau cap pour 2024-2039 et (re)définir de nouvelles mesures qui permettront de garder un territoire préservé, habité et dynamique.

Pour y parvenir, plusieurs phénomènes sont à anticiper : le changement climatique, la perte de la biodiversité, l'évolution démographique et des modes de vie.

D'autres enjeux plus proches de notre quotidien ont été identifiés : les déplacements, l'engagement citoyen, le cadre de vie, le respect de la nature, le foncier, l'accès à l'emploi, à la culture, aux logements, le lien social...

Avisés par les contributions et les échanges avec les citoyens, les scientifiques et autres partenaires (techniques et institutionnels), les élus du Parc ont validé la direction à prendre pour notre territoire.

*La charte du Parc naturel régional du Luberon 2024-2039 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.*

### Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin !

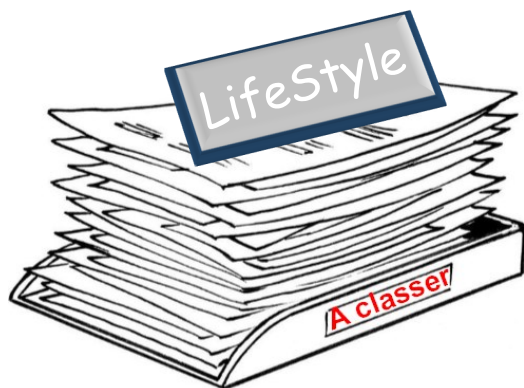
Certes, la charte du Parc n'engage juridiquement que les institutions adhérentes (communes, Départements, Région, communautés de communes et d'agglomération), mais la charte du Parc s'adresse à tous car nous sommes tous concernés par l'avenir de notre territoire ! C'est ensemble que nous devons relever les défis identifiés.

Notre commune participe actuellement à l'élaboration de la charte.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre délégué.e du Parc : **mettre contact**

Contact Parc du Luberon : [laure.vigouroux@parcduluberon.fr](mailto:laure.vigouroux@parcduluberon.fr), chargée de mission « révision de la Charte »

Site Internet : [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr) > rubrique Territoire en action > sous-rubrique Révision de la charte.



**A**h! La! La! , toute cette paperasserie qui nous encombre !... Combien de fois nous nous sommes dit cela ? Découragé avant même que de commencer le tri.. Que devons nous garder, archiver, jeter?

Pour y voir plus clair, faisons un petit tour d'horizon avec l'aide de la Direction de l'information légale et administrative du Service Public français ( dernière mise à jour - 8 février 2021)



© 123RF

Intitulé	Type de document	Durée
ASSURANCE	Quittance, avis d'échéance, courrier de résiliation, preuve de règlement, etc..	2 ans à partir de la date d'édition
	Assurance vie	10 ans
BANQUE	Relevé de comptes (compte courant, épargne, PEL etc	5 ans
	Talon de chèque	5 ans
	Chèque à encaisser	1 an et 8 jours
	Contrat prêt immobilier et consommation	2 ans
FAMILLE	Acte d'état civil, jugement divorce, d'adoption Acte de reconnaissance d'un enfant, contrat de mariage, Livret de famille, donation, Diplôme	Permanent
VEHICULE	Conserver toutes les factures (achat, réparations) tant que vous en êtes propriétaire	+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés
	P.V (amendes forfaitaires)	3 ans
IMPÔTS & TAXES	Déclaration des revenus	3 ans
	Taxes foncières, habitation	1 an
LOGEMENT	Factures : Electricité, eau, gaz Téléphone /mobile/internet	5 ans 1 an
	Travaux : Gros œuvres Petits travaux	10 ans 2 ans
	Ramonnage :	1 an
	Acte de vente :	Permanent
	Charge de copropriété :	5 ans
	Contrat de location :	Toute la durée de la location + 3 ans
TRAVAIL/ RETRAITE	Bulletin de salaire, Contrat et Certificat de travail	Jusqu'à la liquidation de la retraite
	Justificatif d'allocation-chômage	3 ans
	Bulletin de paiement de la pension de retraite	Permanent
SANTÉ	Ordonnance de médicaments	1 an
	Carnet de vaccination et santé	Permanent

Site: [service-public.fr](http://service-public.fr) - Rubrique: Papiers. Citoyenneté



## ASSOCIATIONS

### COMITE DES FÊTES

Centre Local d'Information  
et de Coordination

La crise sanitaire a durant deux années perturbé toutes les manifestations qui animent notre village, nous avons hâte de retrouver ce lien social...

**F**estivités: en attente de l'autorisation préfectorale pour une fête votive réduite sur deux jours. Pour toute information contacter: *Mairie de Murs* : 04 90 72 60 00

**f** Facebook: @comitedesfetesdemurs - 06 79 83 73 03

CLIC  
**PRES'AGE**  
UNE ASSOCIATION POUR INFORMER & ORIENTER  
LES 60 ANS ET PLUS  
AINSI QUE LEUR ENTOURAGE

## INFO SENIORS

N°14 : Impôts locaux : aides  
fiscales seniors

### Impôts locaux : aides fiscales.

#### Exonération de la taxe foncière sous conditions.

Vous avez plus de 75 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'une exonération pour votre habitation principale.

Première condition, concernant l'occupation du logement :

- vous vivez seul, avec votre conjoint ou partenaire de PACS,
- vous vivez avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu (enfants, personnes rattachées),
- vous vivez avec des personnes titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- vous vivez avec des personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente n'excède pas un certain plafond.

Deuxième condition, votre revenu fiscal de référence de l'année précédente ne doit pas dépasser un certain plafond (voir barème).

#### Dégrèvement de la taxe foncière pour les personnes de condition modeste âgées de 65 ans à 75 ans.

Si vous êtes concerné au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement d'office de 100 € de la taxe foncière de votre habitation principale :

- si vous l'occupez dans les conditions prévues pour l'exonération de taxe foncière pour les personnes âgées de plus de 75 ans (idem conditions d'occupation ci-dessus)
- si le montant de votre revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas un certain plafond (voir barème).

#### Exonération de la taxe d'habitation résidence principale.

De 2018 à 2020, un dégrèvement de la taxe d'habitation de votre résidence principale a été institué. Ce dégrèvement progressif était de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020, si vous remplissiez les deux conditions suivantes :

- vous n'étiez pas redevable de l'impôt sur la fortune immobilière au titre de l'année précédente ;
- et le revenu fiscal de référence de l'année précédente (simulation sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2020>)

#### A NOTER

Limite de revenus pour l'application des allègements d'impôts locaux accordés aux contribuables de condition modeste – Cotisations dues au titre de 2020 - Article 1417 I du Code général des impôts

Nombre de parts METROPOLE	PLAFOND REVENUS 2020
1	11 098 €
1,25	12 580 €
1,5	14 061 €
1,75	15 543 €
2	17 024 €
2,25	18 506 €
2,5	19 987 €
2,75	21 469 €
3	22 950 €
3,25	24 432 €
3,5	25 913 €
3,75	27 395 €
4	28 876 €
5	34 802 €

CLIC PRES'AGE  
**04.32.52.91.32.**  
E. mail : [presage84@free.fr](mailto:presage84@free.fr)  
<http://clic-presage.over-blog.com/>  
Sources :  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/exonerations-et-degrevements>

Action financée par la Conférence des financeurs de Vaucluse et le concours du



# Notre quotidien

## Commerces et artisans

### LE CRILLON HÔTEL RESTAURANT BAR

**04 90 72 60 31**

Rue du brave Crillon

Facebook : Le Crillon

Site : <https://www.provence-hotel-gordes.com/>

### L'ATELIER ENTRE NOS MURS ÉPICERIE

**04 90 72 81 74**

231 route d'Apt

latelierentrenosmurs@gmail.com

Facebook : L'Atelier entre nos murs

**Ouvert tous les jours sauf le mercredi**

### « PIZZA CHRIS » FOOD TRUCK

**06 09 39 45 68**

Quartier du Moulin.

Les dimanches à partir de 18 h

### GARAGE AUTOMOBILE

#### PATRICE BOCK

**04 90 72 64 17**

221 route d'Apt

### PRODUITS DE LA RUCHE VENTE DE MIEL

**04 90 72 05 82**

Route de Gordes

### « CHEZ ALBERT » MARAÎCHER ITINÉRANT

Devant la Mairie les jeudis à

11 h 30

### POTERIE, ATELIER ET MAGASIN

**04 90 72 61 13**

Montée de Saint Loup

*Vous êtes artisan ou commerçant mursois et vous souhaitez apparaître dans le prochain "Murs infos", nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées:*

- ◆ *contacter la Mairie: 04 90 72 60 00 ou [accueil@communedemurs-vaucluse.fr](mailto:accueil@communedemurs-vaucluse.fr)*
- ◆ *Contacter Catherine Nollet: [catherine.nolletdelassus@orange.fr](mailto:catherine.nolletdelassus@orange.fr)*

## Informations pratiques

### Mairie 04 90 72 60 00

Ouverte du lundi au samedi : 9 h - 12 h

Fermée le jeudi.

### Agence Postale 04 90 72 60 30

Ouverte : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12 h 30 - 15 h 20

Heure limite de dépôt : 14 h 45.

### Médiathèque 04 90 72 95 08

Ouverte lundi, mercredi : 16 h 30 - 18 h

Samedi matin : 10 h 30 - 12 h.

### Déchetterie D'APT

Ouverte : 8 h - 12 h et 14 h - 17 h

Sauf jeudi : 14 h - 17 h

et samedi : 8 h - 12 h et 13 h - 17 h.

### Collecte des poubelles

**Lundi et vendredi : toute la commune**

(Centre village, quartiers, hameaux...),

+ le **mercredi** : centre village.

### Les Encombrants

Les encombrants peuvent être enlevés par

"La Recyclerie D'Apt" :

le **1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.**

- Contactez la Mairie en amont pour se signaler et préciser les objets à enlever.

- Ces derniers doivent être déposés devant chez soi la veille au soir du passage.

### Déchetterie végétale de Murs

Sur demande en Mairie : **04 90 72 60 00**

### Affichage d'événements locaux

- Panneau d'affichage de la mairie,

- panneau d'affichage à l'entrée des Plaines,

- mur de l'école pour les banderoles.

- Hors agglomération : aux poubelles route de Sault.

## Numéros utiles

### Hôpital d'APT

#### URGENCES

04 90 04 33 00

#### MAISON MÉDICALE

04 90 04 33 00

du lundi au vendredi :

20 h 30 - 22 h 30

samedi :

15 h - 18 h

20 h 30 - 22 h 30

dimanche et jours fériés :

10 h - 12 h

15 h - 18 h

20h30 - 22h30

### Cabinets médicaux

#### CABINET MÉDICAL DE GORDES

09 61 65 19 56

#### ROUSSILLON

Dr Canolle : 04 90 05 64 90

Dr Ragasse : 04 90 05 84 14

### Infirmier(es)

#### GORDES

04 90 72 03 86

### Pharmacies

#### GORDES

04 90 72 02 10

#### ROUSSILLON

04 90 05 66 15

### A connaître

#### SAMU 15

#### Pompiers 18

#### Gendarmeries

#### NATIONALE 17

#### GORDES 04 90 72 01 01

### Taxi

#### M. JAOID FOU DI

06 10 85 17 62

mondialtaxi84@gmail.com

### ALLOBUS

#### SERVICE SÉNIORS

#### LOU PASQUIÉ

Contacteur Jonathane

06 48 20 81 54

Pour information voir site de la commune.

### OSTEOPATHE

#### ONDINE PONCE

06 71 06 93 13

Osthéopathe D.O.

Posturologie enfant-adulte

Canin.

**Consultation sur**

**rendez-vous au cabinet  
t à domicile.**

- Place du château à Gordes.

- Maison de la santé

54 Ch. Saint Roch

St Saturnin les Apt.

Consultez nos actualités sur le site : [www.communedemurs-vacluse.fr](http://www.communedemurs-vacluse.fr)



Abonnez-vous à notre page "Mairie de Murs"

# ETAT CIVIL

## Nos disparus depuis Décembre 2020

- Gilbert GAUTIER  
le 22 décembre 2020
- Pierrette AUGIER, née Signoret  
le 11 janvier 2021
- Thierry CATILLON, époux de Françoise Berry  
le 5 juin 2021

## Mariage

- Cloé PALAYRET et Chloé FERRAT  
le 19 juin 2021